

Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **FLIPPER**

de la société **ALPHA BIOPESTICIDES LTD**
enregistrée sous le n°2020-2583

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 2 février 2021,

Vu la décision du Directeur général de l'Anses du 19 février 2021,

Vu le recours gracieux formé le 25 février 2021 par la société ALPHA BIOPESTICIDES LTD,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe I.

La présente décision abroge et remplace la décision du 19 février 2021 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	FLIPPER
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ALPHA BIOPESTICIDES LTD St John's Innovation Centre Cowley Road Cambridge CB4 0WS Royaume-Uni
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	479,8 g/L – sel de potassium d'acides gras C ₇ à C ₂₀
Numéro d'intrant	951-2013.01
Numéro d'AMM	2160527
Fonction	Insecticide et acaricide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

08 AVR. 2021

[Handwritten signature of Caroline Semaille]
Caroline SEMAILLE
 Directrice générale déléguée
 en charge du pôle produits réglementés
 Agence nationale de sécurité sanitaire de
 l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Nouveaux emballages du produit

Vente et distribution

Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :

Emballage	Contenance
Bouteilles en polyéthylène haute densité / polyamide	100 mL ; 150 mL ; 160 mL ; 200 mL ; 300 mL ; 350 mL ; 400 mL ; 500 mL ; 600 mL ; 700 mL ; 800 mL ; 1L ; 1,6 L ; 2 L
Bouteilles en polyéthylène haute densité / éthylène alcool vinylique	100 mL ; 150 mL ; 160 mL ; 200 mL ; 300 mL ; 350 mL ; 400 mL ; 500 mL ; 600 mL ; 700 mL ; 800 mL ; 1,6 L ; 2 L
Bidons en polyéthylène haute densité / polyamide	3 L ; 4 L ; 5 L ; 8 L ; 10 L ; 20 L
Bidons en polyéthylène haute densité / éthylène alcool vinylique	4 L ; 8 L ; 20 L
Fûts en polyéthylène haute densité / polyamide utilisés avec un système de recirculation	50 L ; 100 L ; 200 L
Fûts en polyéthylène haute densité / éthylène alcool vinylique utilisés avec un système de recirculation	50 L ; 100 L ; 200 L
Cuves en polyéthylène haute densité / polyamide utilisées avec un système de recirculation	1000 L
Cuves en polyéthylène haute densité / éthylène alcool vinylique utilisées avec un système de recirculation	1000 L